



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 27 septembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Le rapport 1.2.2 a été retiré de l'ordre du jour. Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

**Etaient présents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (à partir du rapport 1.1.1) **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.1) **Besançon :** M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.5), M. Nicolas BODIN (à partir du rapport 1.1.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY (jusqu'au rapport 2.7) **Brailans :** M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.1) **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. Christophe CURTY **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET jusqu'au rapport 7.3) **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON (à partir du rapport 7.3) **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI (à partir du rapport 7.5) **Dannemarie-sur-Crète :** M. Gérard GALLIOT (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 8.1) **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) **François :** M. Claude PREIONI **Gennes :** Mme Maryse MILLET (représentée par M. Gilles DUMAS) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT (à partir du rapport 1.1.1) **Marchaux :** M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET (à partir du rapport 1.1.1) **Nancray :** M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Claude OYTANA **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET (à partir du rapport 1.1.1) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Routelle :** M. Claude SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON (à partir du rapport 1.2.3) **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Torpes :** M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne GROSJEAN à partir du rapport 2.7)

**Etaient absents :** **Auxon-Dessous :** M. Jean-Pierre BASSELIN **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Lashar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Danièle POISSENOT, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Corinne TISSIER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crète :** M. Jean-Pierre PROST **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL **François :** Mme Françoise GILLET **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** M. Philippe BELUCHE, M. Bernard BOURDAIS **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** M. Claude PREIONI

**Procurations de vote :**

**Mandants :** JP. BASSELIN, H. AKODAD, E. ALAUZET (jusqu'au rapport 2.4), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.3), YM. DAHOUI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, S. JEANNIN, M. LOYAT, J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, J. ROSSELOT, J.C. ROY, C. TISSIER, Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC (jusqu'au 2.7), F. GILLET, JP. MARTIN.

**Mandataires :** J. CANAL, B. RONZI, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 2.4), C. MICHEL, E. DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), JL. FOUSSERET, F. MONNEUR, JP. GOVIGNAUX, MN. SCHOELLER, D. GENDRAUD, N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT, JM. GIRERD, JJ. DEMONET, B. CYPRIANI, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY (jusqu'au 2.7), C. PREIONI, D. ROLET.

**Délibération n°2012/001839**

**Rapport n°1.1.1 - Décision Modificative n°2 - 2012**

## Décision Modificative n°2 - 2012

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

### Résumé :

Outre des redéploiements de crédits, la Décision Modificative n°2 prévoit 122 K€ de dépenses supplémentaires sur le budget principal pour :

- les marchés relatifs à la notation financière (65 K€),
- un marché relatif au conseil de gestion (25 K€),
- des créances irrécouvrables et une annulation de titre (32 K€).

Ces nouveaux crédits sont (plus que) financés par :

- l'inscription de nouvelles recettes suite à la notification de la DGF (+ 361,5 K€),
- la notification du Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC). Conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 28 juin 2012, il convient d'inscrire une recette de 326,4 K€ et de réduire la dépense prévue au BP 2012 (- 250 K€),

Sur le budget annexe Transports, les écritures comptables sont équilibrées en dépenses et recettes (18,7 K€). Pour autant, comme il s'agit de régularisations de ventes intervenues en 2011, une recette de fonctionnement relative aux plus-values est constatée à hauteur de 51,5 K€.

Sur le budget annexe CRR, du fait d'un décalage sur 2013 de la participation du FCTVA (2 M€), il est proposé d'augmenter le recours à l'emprunt 2012 (+ 0,8 M€). Cette augmentation est atténuée par un décalage dans le paiement des travaux de la Cité des Arts (1,2 M€).

Ainsi, la Décision Modificative n°2 conduit au total à un recours prévisionnel à l'emprunt consolidé (tous budgets confondus) diminué de 104,5 K€ pour atteindre 44,5 M€.

Dans la continuité de la mise en place en 2007 d'une politique budgétaire maîtrisée par le Grand Besançon, le Budget primitif 2012 et le PPIF 2012-2016 reposent sur un cadrage strict du montant des investissements à court et moyen termes et sur une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement.

### I. Budget principal

#### A/ Opérations financières impactant le Budget 2012 et le PPIF 2012-2016

##### I. Dotations

Les montants des deux dotations formant la DGF (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation) ont été notifiés par arrêtés préfectoraux à hauteur de 23,3 M€.

Composantes DGF	Montant notifié 2011	Montant prévu BP 2012	Montant notifié 2012	Différence/ BP en €	Evolution 2012/ 2011 en %
Dotation d'intercommunalité	8 180 939 €	8 050 526 €	8 412 169 €	361 643 €	2,83%
Dotation de compensation	15 146 804 €	14 927 175 €	14 927 029 €	-146 €	-1,45%
<b>TOTAL DGF</b>	<b>23 327 743 €</b>	<b>22 977 701 €</b>	<b>23 339 198 €</b>	<b>361 497 €</b>	<b>0,05%</b>

L'écart constaté sur la dotation d'intercommunalité a pour origine la prise en compte des nouvelles recettes fiscales de la CAGB : cette dotation est calculée notamment à partir des recettes fiscales de l'année antérieure, 2011 étant la première année de perception du nouveau panier fiscal intercommunal, mais aussi à partir de l'indicateur de potentiel fiscal (lui-même basé sur la fiscalité réformée). L'écart entre le potentiel fiscal de la CAGB et le potentiel fiscal moyen des communautés d'agglomération étant plus important du fait du nouveau panier fiscal, la dotation d'intercommunalité est revalorisée en conséquence, malgré le contexte de gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités, dont l'effet est cependant visible sur la dotation de compensation (diminuée de 1,45 %).

recettes de fonctionnement en 74 + 361 497 €

## **2. Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC)**

Le FPIC consiste à prélever une partie des recettes de certains ensembles intercommunaux (agrégats entre chaque EPCI et ses communes membres) considérés comme riches, pour les redistribuer à d'autres ensembles intercommunaux considérés moins favorisés.

Au moment du vote du BP 2012, il n'était pas possible de savoir si le Grand Besançon allait être contributeur, bénéficiaire ou non impacté par ce fonds. Par mesure de sécurité, une dépense de 250 K€ avait été inscrite au BP 2012.

La Préfecture a notifié pour l'ensemble intercommunal du Grand Besançon un versement de FPIC à hauteur de 831 K€. Dans cette enveloppe la Communauté d'Agglomération est bénéficiaire de 326,4 K€ selon la répartition de droit commun.

Le Conseil de Communauté du 28 juin 2012 a décidé de ne pas modifier la répartition du FPIC, ce qui rend certaine la perception de cette somme. Ainsi la prévision de dépense de 250 K€ s'avère caduque. Il convient donc d'annuler la dépense de 250 K€ et d'inscrire une recette de 326,4 K€.

dépenses de fonctionnement en 014 - 250 000 €  
recettes de fonctionnement en 73 + 326 450 €

## **3. Marchés liés à la notation financière**

Suite aux incertitudes sur le mode de financement des investissements locaux, liées au retrait progressif des banques commerciales du marché des collectivités, il est apparu nécessaire en cours d'année de prévoir des appels d'offres pour une notation financière et un accompagnement à ce processus, préluce indispensable en cas d'émission obligataire.

Le marché d'accompagnement prévoit à la fois une tranche ferme (processus de notation) et une tranche conditionnelle (processus d'émission obligataire). La tranche ferme a été notifiée pour un montant de 15 K€.

Les agences de notation ont donné des prix indicatifs compris entre 20 et 40 K€, une marge de sécurité de 10 K€ étant nécessaire du fait de l'augmentation de la demande des collectivités pour ce type de service (soit un total de 50 K€).

dépenses de fonctionnement en 011 + 65 000 €

## **4. Marché Conseil de gestion**

En 2011, le Grand Besançon a lancé une démarche d'analyse des risques résultant de ses partenariats avec des syndicats mixtes, des sociétés d'économie mixte locales, des associations et ses délégataires de service public. Cette analyse, qui a pris en compte les éléments juridiques et financiers ainsi que les éléments de contexte, a mis en évidence certaines zones à risques liées à des structures publiques ou privées.

Suite à l'identification de ces faiblesses, des outils ont été mis en place pour garantir une meilleure maîtrise de ces risques externes. Cependant, certains risques, liés au secteur économique notamment, demandent la définition et la mise en place de mesures particulières.

Afin de disposer d'un regard extérieur de la part d'un consultant disposant d'une expertise dans le contrôle de gestion des structures satellites, le Grand Besançon souhaite recourir à un prestataire afin de conduire une double mission de conseil et d'accompagnement. Le coût de cette prestation externe est évalué à 25 K€.

dépenses de fonctionnement en 011 + 25 000 €

### **5. Annulation de titres sur exercices antérieurs**

Un titre émis à tort en 2010 doit être annulé : il s'élève à 2 630,16 € et correspond à une demande de remboursement pour un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 12 K€ afin de faire face à d'éventuelles annulations sur exercices antérieurs d'ici fin 2012.

dépenses de fonctionnement en 67 + 12 000 €

### **6. Créances irrécouvrables**

La Trésorerie du Grand Besançon a proposé plusieurs admissions en non-valeur dont les plus anciennes datent de 1998. A ce jour, elle a transmis des justificatifs à ces propositions d'admissions en non-valeur pour un montant de 6 943,37 €. Elle en proposera d'autres au second semestre 2012. Pour cette raison, il est prévu une enveloppe globale de 20 K€.

dépenses de fonctionnement en 65 + 20 000 €

## **B/ Opérations financières n'impactant pas le Budget 2012 et le PPIF 2012-2016**

### **1. Stratégie de développement économique**

Il est proposé de redéployer des crédits sur l'enveloppe liée à la « stratégie économique » afin de financer des actions complémentaires dans le cadre des prospections sectorielles sur les filières prioritaires (horlogerie, luxe, aéronautique, aérospatial, applications TIC, santé) : **+ 206,4 K€.**

⇒ Financement par le redéploiement des crédits :

- « aide aux projets innovants au titre du Grand Emprunt ». En effet, le plan national « Investissements d'Avenir » s'est déployé plus lentement que prévu et toutes les réponses à l'appel à projets n'ont pas été données. En conséquence, le Grand Besançon ne sera pas sollicité cette année pour l'ensemble des projets envisagés : **- 50 K€.**
- « SMAIBO », conformément à la réglementation et au vu des bases de CET notifiées, le Grand Besançon versera 97,6 K€ au SMAIBO (rappel BP 2012 : 254 K€) au titre du reversement de fiscalité : **- 156,4 K€.**

dépenses de fonctionnement en 65 - 50 000 €  
dépenses de fonctionnement en 014 - 156 376 €  
dépenses de fonctionnement en 011 + 206 376 €

### **2. Agriculture Sauge**

Un travail d'animation foncière est prévu sur le secteur des Vallières (contact des propriétaires et exploitants) afin de permettre, à terme, l'installation de maraîchers sur ces terrains de bonne qualité agronomique et classés « agricoles » au PLU. Lors du vote du BP 2012, il était envisagé de missionner la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) pour réaliser ce travail. Il est finalement envisagé de lui verser une subvention, le chapitre budgétaire est donc modifié.

dépenses de fonctionnement en 011 - 10 000 €  
dépenses de fonctionnement en 65 + 10 000 €

### 3. Pépinière maraîchère

Pour favoriser l'installation et la formation de maraîchers sur l'agglomération, le Grand Besançon a prévu, lors du vote du BP 2012, l'achat de terrains et les premiers aménagements d'une pépinière d'activités maraîchères. Il est nécessaire de redéployer ces crédits pour les phases d'études préalables aux acquisitions et aux travaux.

dépenses d'investissement en 21	- 10 000 €
dépenses d'investissement en 20	+ 10 000 €

### 4. Conseil de gestion : missions mutualisées

Conformément au décret du 10 mai 2011 codifié à l'article D.5211-16 du Code général des collectivités territoriales, le remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition s'effectue sur la base d'un coût de fonctionnement qui distingue les charges de personnel des autres charges de fonctionnement du service.

Pour prendre en charge les facturations de la Ville de Besançon liées aux services mutualisés qui lui sont rattachés, il est donc nécessaire d'ouvrir des crédits aux chapitres :

- 011 pour le paiement des charges de fonctionnement autres que de personnel,
- 012 pour le paiement des charges de personnel.

Les crédits ouverts au BP au chapitre 011 s'avérant insuffisants concernant la refacturation liée au PAL, il convient de les accroître en procédant à un redéploiement des crédits prévus au chapitre 012.

dépenses de fonctionnement en 012	- 19 000 €
dépenses de fonctionnement en 011	+ 19 000 €

### C/ Nouvel équilibre du budget principal

**Le besoin de financement par emprunt, hors opération emprunt revolving, est diminué de 815 947 € et atteint 1 455 509,51 €.**

**L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 815 947 € pour atteindre 8 960 129,89 €.**

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses BP + DMI 2012	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP+ DMI 2012	Recettes DM2	TOTAL
Réel	100 300 009,19	-128 000,00	100 172 009,19	114 744 192,08	687 947,00	115 432 139,08
Ordre	6 527 341,00		6 527 341,00	227 341,00		227 341,00
Virement de section à section	8 144 182,89	815 947,00	8 960 129,89			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>114 971 533,08</b>	<b>687 947,00</b>	<b>115 659 480,08</b>	<b>114 971 533,08</b>	<b>687 947,00</b>	<b>115 659 480,08</b>
Section d'investissement	Dépenses BP + DMI 2012	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP+ DMI 2012	Recettes DM2	TOTAL
Réel	34 645 510,70		34 645 510,70	11 929 871,30		11 929 871,30
Ordre	227 341,00		227 341,00	6 527 341,00		6 527 341,00
Virement de section à section			0,00	8 144 182,89	815 947,00	8 960 129,89
<b>Besoin de financement par emprunt</b>				<b>8 271 456,51</b>	<b>-815 947,00</b>	<b>7 455 509,51</b>
<b>Besoin de financement par emprunt hors emprunt revolving</b>				<b>2 271 456,51</b>	<b>-815 947,00</b>	<b>1 455 509,51</b>
<b>TOTAL</b>	<b>34 872 851,70</b>	<b>0,00</b>	<b>34 872 851,70</b>	<b>34 872 851,70</b>	<b>0,00</b>	<b>34 872 851,70</b>

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

## **II. Budget annexe Transports**

### **A/ Opérations financières impactant le Budget 2012 et le PPIF 2012-2016**

#### **Opérations de cession**

Suite à des cessions intervenues sur les exercices 2011 et 2012, il est nécessaire d'effectuer des opérations comptables relatives à la sortie des biens de l'inventaire comptable et à la constatation de plus-values occasionnées.

Ces écritures concernent la vente :

- d'une dépanneuse → bien totalement amorti,
- de bus pour la ferraille → biens totalement amortis,
- de trois bus à Evobus → biens partiellement amortis,

Les écritures comptables sont équilibrées en dépenses et recettes (18,7 K€). Pour autant, comme il s'agit de régularisation de ventes 2011, une recette de fonctionnement relative aux plus-values est constatée à hauteur de 51 K€.

dépenses de fonctionnement en 67	+ 18 659,75 €
recettes d'investissement en 21	+ 18 659,75 €
recettes de fonctionnement en 77	+ 51 455,85 €

### **B/ Opérations financières n'impactant pas le Budget 2012 et le PPIF 2012-2016**

#### **1. AP-AE/ICP « Réalisation de la 1<sup>ère</sup> ligne de Tramway »**

Dans le cadre de la convention financière du 15 décembre 2011 entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon, et conformément à la délibération du 28 juin 2012, il est proposé d'actualiser le montant du CP 2012 de l'AE (en fonctionnement) :

- actualisation du fonds de concours : + 267,9 K€,
- intégration d'une ligne budgétaire « prestations de services » créditée de + 1,4 K€ pour le paiement de la prestation d'accueil téléphonique « numéro vert » au titre de 2011.

Cette augmentation de l'AE (fonctionnement) est financée par une réduction de l'AP (investissement).

Le montant total du projet n'est pas modifié.

dépenses de fonctionnement en 011	+ 1 335 €
dépenses de fonctionnement en 65	+ 267 946 €
dépenses d'investissement en 23	- 269 281 €

#### **2. Annulation de mandats sur exercice antérieur**

Afin de régulariser l'achat de stocks (carburants, pièces de rechange et billetterie) à la société Kéolis lors du changement de délégataire assurant le transport urbain, il convient d'annuler le mandat émis en 2011 sur une imputation comptable erronée et de le réémettre en 2012 sur la bonne imputation : cela revient à sortir les stocks comptabilisés à tort comme des immobilisations.

recettes d'investissement en 21	+ 281 206,07 €
dépenses de fonctionnement en 011	+ 281 206,07 €

C/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports

Le besoin de financement par emprunt, hors emprunt revolving, est diminué de 51 455,85 € et atteint 38 470 169,60 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est diminué de 517 690,97 € et atteint 35 381 192,74 €.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe n'est pas modifiée et atteint 35 515 588 € en valeur brute.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP + DMI 2012	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP+ DMI 2012	Recettes DM2	TOTAL
Réel	32 986 887,50	569 146,82	33 556 034,32	69 614 113,08	51 455,85	69 665 568,93
Ordre	2 833 783,87		2 833 783,87	2 105 442,00		2 105 442,00
Virement de section à section	35 898 883,71	-517 690,97	35 381 192,74	0,00		0,00
<b>TOTAL</b>	<b>71 719 555,08</b>	<b>51 455,85</b>	<b>71 771 010,93</b>	<b>71 719 555,08</b>	<b>51 455,85</b>	<b>71 771 010,93</b>
Section d'investissement	Dépenses BP + DMI 2012	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP+ DMI 2012	Recettes DM2	TOTAL
Réel	98 988 546,35	-269 281,00	98 719 265,35	17 839 695,32	299 865,82	18 139 561,14
Ordre	-2 105 442,00		2 105 442,00	3 333 783,87		3 333 783,87
Virement de section à section	500 000,00		500 000,00	35 898 883,71	-517 690,97	35 381 192,74
<i>Besoin de financement par emprunt</i>				44 521 625,45	-51 455,85	44 470 169,60
<i>Besoin de financement par emprunt hors emprunt revolving</i>				38 521 625,45	-51 455,85	38 470 169,60
<b>TOTAL</b>	<b>101 593 988,35</b>	<b>-269 281,00</b>	<b>101 324 707,35</b>	<b>101 593 988,35</b>	<b>-269 281,00</b>	<b>101 324 707,35</b>

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

### III. Budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

#### A/ Opérations financières impactant le Budget 2012 et le PPIF 2012-2016

##### 1. Actions pédagogiques

Le développement de l'enseignement des musiques actuelles est un des objectifs du projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional, acté par une délibération du 31 mars 2011. Dans cette optique, doit se poursuivre sur 2012 le partenariat engagé en 2011 avec le Bastion et la Rodia (en 2011 versement de subventions de 15 K€ à la Rodia et de 5 K€ au Bastion).

Ainsi, il est proposé que le Grand Besançon renouvelle en 2012 le versement d'une subvention à ces associations. Les demandes présentées dans ce sens par ces deux entités sont respectivement de 20 K€ et de 7,5 K€. Une réflexion est en cours pour arrêter précisément les objectifs de partenariat et le montant des subventions. Dans l'attente de ce projet de partenariat, qui sera proposé à la validation du Conseil Communautaire du 15 novembre 2012, il est proposé d'inscrire 27,5 K€ au budget 2012.

Cette demande est financée par un redéploiement des crédits de charges de personnel

dépenses de fonctionnement en 65 + 27 500 €

##### 2. Charges de personnel

Le budget 2012 relatif aux charges de personnel ne sera pas intégralement consommé en raison notamment du rythme un peu plus lent que celui qui était envisagé lors de la préparation budgétaire 2012, auquel sont effectivement pourvus les emplois modifiés ou créés dans le cadre du projet d'établissement. Il est donc proposé de le réduire à hauteur de 42,5 K€.

dépenses de fonctionnement en 012 - 42 500 €

### **3. Créances irrécouvrables**

La Trésorerie du Grand Besançon a proposé plusieurs admissions en non-valeur, dont les plus anciennes datent de 2006. A ce jour, elle a transmis des justificatifs pour des admissions en non-valeur d'un montant de 5 774,15 €, mais nous en transmettra d'autres au second semestre 2012. Pour cette raison, il est prévu une enveloppe globale de 13 K€.

dépenses de fonctionnement en 65	+ 13 000 €
----------------------------------	------------

### **4. Annulation de titres sur exercice antérieur**

Un titre de 2 000 € émis à tort en 2011 nécessite d'être annulé sur l'exercice 2012.

dépenses de fonctionnement en 67	+ 2 000 €
----------------------------------	-----------

### **5. AP/CP « Cité des Arts »**

Il est proposé de réduire le montant total de l'AP/CP « Cité des Arts » en dépenses de 100 K€ afin de financer l'acquisition de matériel informatique et de logiciels pour le CRR (cf II B. 2).

Par ailleurs, le CP 2012 est actualisé du fait d'un décalage sur 2013 du paiement de certains travaux. Les refacturations aux partenaires sont également ajustées.

Ainsi le CP 2012 est réduit en dépenses de 2,4 M€ (2,3 M€ de travaux décalés et 0,1 M€ de redéploiement de crédits sur le projet « Mobilier, informatique, véhicule ») et en recettes de 1,1 M€.

dépenses d'investissement en 21	- 448 500,00 €
dépenses d'investissement en 23	- 1 385 873,00 €
dépenses d'investissement en 45	- 585 993,77 €
recettes d'investissement en 45	- 1 083 239,00 €

### **6. FCTVA**

Suite à une étude du cabinet Altra consulting et à un travail avec les services fiscaux et préfectoraux, il s'avère que le FCTVA ne sera récupéré qu'au moment de l'achèvement du bâtiment (procédure dite « de livraison à soi-même »), soit au cours de l'année 2013. Il est donc nécessaire de réduire la prévision budgétaire 2012 (rappel BP 2012 : 2 M€).

Un travail est en cours sur le régime de TVA applicable au bâtiment Cité des Arts (FCTVA ou déduction fiscale).

En effet, ce bâtiment est destiné à deux types d'activités :

- une activité de service public non assujettie à TVA (conservatoire et FRAC) = récupération de FCTVA,
- une activité commerciale assujettie (café-brasserie) = régime de déduction fiscale.

Il est donc nécessaire de définir une clef de répartition afin de définir le montant éligible au FCTVA et le montant soumis au régime de déduction fiscale.

recettes d'investissement en 10	- 2 000 000 €
---------------------------------	---------------

B/ Opérations financières n'impactant pas le Budget 2012 et le PPIF 2012-2016

**1. Provision « Matériels et équipements pour la Cité des Arts »**

Lors du Conseil de Communauté du 16 décembre 2010, une provision a été constituée afin de financer le matériel et les équipements pour la Cité des Arts (dont le parc instrumental). La délibération prévoyait une provision constituée sur cinq exercices (2010-2014) pour un montant de 568 K€.

A ce jour, la provision a été constituée (sur 2010 et 2011) à hauteur de 421 K€. Elle n'a pas encore été libérée, même partiellement.

Selon la Chambre Régionale des Comptes, cette provision ne répond pas aux conditions formelles fixées par la comptabilité M14 en matière de provision pour risques et ne se justifie donc pas. Afin de s'aligner sur cette interprétation, il convient de mettre fin à cette provision ce qui signifie :

- annuler la constitution de provision prévue au BP 2012 : - 75 K€ en dépenses,
- émettre un titre de 421 K€ et annuler le solde de la libération de la provision prévue au BP 2012 : - 75 K€ en recettes.

De la sorte, la totalité de la provision sera libérée et il sera mis fin à cette provision.

dépenses de fonctionnement en 68	- 75 532,65 €
recettes de fonctionnement en 78	- 75 532,65 €

**2. Mobilier, informatique, véhicule**

Afin de financer l'acquisition de matériel informatique et de logiciels pour le CRR, il est proposé d'inscrire 100 K€ au budget 2012. Ces 100 K€ sont financés par un transfert de crédits de l'AP/CP Cité des Arts.

dépenses d'investissement en 21	+ 100 000 €
---------------------------------	-------------

C/ Nouvel équilibre du budget annexe CRR

Le besoin de financement emprunt est augmenté de 762 872,23 pour atteindre 4 555 961,71 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe n'est pas modifiée.

BUDGET ANNEXE CRR						
Section de fonctionnement	Dépenses BP + DMI 2012	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP+ DMI 2012	Recettes DM2	TOTAL
Réel	5 196 372,43	-75 532,65	5 120 839,78	6 438 751,60	-75 532,65	6 363 218,95
Ordre	13 660,00		13 660,00			0,00
Virement de section à section	1 228 719,17		1 228 719,17			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 438 751,60</b>	<b>-75 532,65</b>	<b>6 363 218,95</b>	<b>6 438 751,60</b>	<b>-75 532,65</b>	<b>6 363 218,95</b>
Section d'investissement	Dépenses BP + DMI 2012	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP+ DMI 2012	Recettes DM2	TOTAL
Réel	25 070 304,64	-2 320 366,77	22 749 937,87	14 034 835,99	-3 083 239,00	10 951 596,99
Ordre				13 660,00		13 660,00
Virement de section à section				1 228 719,17		1 228 719,17
<b>Besoin de financement par emprunt</b>				<b>9 793 089,48</b>	<b>762 872,23</b>	<b>10 555 961,71</b>
<b>Besoin de financement par emprunt hors emprunt revolving</b>				<b>3 793 089,48</b>	<b>762 872,23</b>	<b>4 555 961,71</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25 070 304,64</b>	<b>-2 320 366,77</b>	<b>22 749 937,87</b>	<b>25 070 304,64</b>	<b>-2 320 366,77</b>	<b>22 749 937,87</b>

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

#### IV. Budget annexes Déchets

##### A/ Opérations financières impactant le budget 2012 et le PPIF 2012-2016

###### 1. Créances irrécouvrables

La Trésorerie du Grand Besançon a proposé plusieurs admissions en non-valeur dont les plus anciennes datent de 2006. A ce jour, elle a transmis des justificatifs pour des propositions d'admission en non valeur d'un montant de 71 676,61 €. Mais elle en proposera d'autres au second semestre 2012. Il est donc prévu une enveloppe de 90 K€.

⇒ Financement par la réduction des dépenses imprévues de fonctionnement.

dépenses de fonctionnement en 65 + 90 000 €

###### 2. Constitution d'une provision (cf. projet de délibération ci-après)

Suite à la liquidation judiciaire des Papeteries du Doubs (jugement du 14 mai 2012), et conformément à la réglementation (R 2321-2 CGCT), il convient de provisionner les sommes correspondant aux cinq titres de recettes non payés (ventes de carton) que nous avons émis sur ce tiers pour un total de 154 159,11 € (titres qui ont fait l'objet d'une déclaration au mandataire judiciaire).

La provision sera libérée si le risque d'admission en non valeur se réalise.

dépenses de fonctionnement en 68 + 154 200 €

###### 3. Dépenses imprévues

Afin de financer les créances irrécouvrables et la constitution de la provision, il est proposé de réduire l'enveloppe des dépenses imprévues de fonctionnement de 244,2 K€.

Ainsi après le vote de la DM 2 2012, les dépenses imprévues de fonctionnement s'élèveront à 13 K€

dépenses de fonctionnement en 022 - 244 200 €

##### B/ Nouvel équilibre du budget annexe Déchets

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié et atteint 6 296 €.

BUDGET ANNEXE DECHETS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP + DM1 2012	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP+ DM1 2012	Recettes DM2	TOTAL
Réel	18 219 929,24	0,00	18 219 929,24	19 002 625,24	0,00	19 002 625,24
Ordre	877 600,00		877 600,00	101 200,00		101 200,00
Virement de section à section	6 296,00	0,00	6 296,00	0,00		0,00
<b>TOTAL</b>	<b>19 103 825,24</b>	<b>0,00</b>	<b>19 103 825,24</b>	<b>19 103 825,24</b>	<b>0,00</b>	<b>19 103 825,24</b>

  

Section d'investissement	Dépenses BP + DM1 2012	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP+ DM1 2012	Recettes DM2	TOTAL
Réel	1 824 381,30		1 824 381,30	1 041 685,30		1 041 685,30
Ordre	101 200,00		101 200,00	877 600,00	0,00	877 600,00
Virement de section à section				6 296,00		6 296,00
Besoin de financement par emprunt						0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 925 581,30</b>	<b>0,00</b>	<b>1 925 581,30</b>	<b>1 925 581,30</b>	<b>0,00</b>	<b>1 925 581,30</b>

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

**V. Evolution du besoin de financement par emprunt (hors emprunt revolving) du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°2**

Besoin de financement par emprunt après DM N°2 (hors opérations emprunts revolving)			
	BP 2012 + DM I	DM N°2	Total
Budget principal	2 271 456,51	-815 947	1 455 509,51
Budget annexe TRANSPORTS	38 521 625,45	-51 456	38 470 169,60
Budget annexe DECHETS	0		0
Budget annexe CRR	3 793 089,48	762 872	4 555 961,71
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0	0	0
Budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>44 586 171,44</b>	<b>-104 531</b>	<b>44 481 640,82</b>

A la majorité, 5 Contre, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté adopte cette proposition de Décision Modificative n°2 au titre du budget 2012 pour le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 101

Contre : 5

Abstentions : 4

Préfecture de la Région Franche Comté  
 Préfecture du Doubs  
 Contrôle de légalité

Reçu le - 5 OCT. 2012

## Annexe - Présentation par chapitre

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
011	Charges générales	305 376,00	74	Impôts et taxes	361 497,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-19 000,00	73	Dotations, subventions et participations	326 450,00
014	Atténuations de produits	-406 376,00			
65	Subventions	-20 000,00			
67	Charges exceptionnelles	12 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	815 947,00			
<b>TOTAL</b>		<b>687 947,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>687 947,00</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	815 947,00
21	Immobilisations corporelles	-10 000,00	16	Recours à l'emprunt	-815 947,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
011	Charges générales	282 541,07	77	Produits exceptionnels	51 455,85
65	Subventions	267 946,00			
67	Charges exceptionnelles	18 659,75			
023	Virement à la section d'investissement	-517 690,97			
<b>TOTAL</b>		<b>51 455,85</b>	<b>TOTAL</b>		<b>51 455,85</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
23	Immobilisations en cours	-269 281,00	021	Virement de la section de fonctionnement	-517 690,97
			21	Immobilisations corporelles	299 865,82
			16	Recours à l'emprunt	-51 455,85
<b>TOTAL</b>		<b>-269 281,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>-269 281,00</b>

<b>BUDGET ANNEXE CRR</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
012	Charges de personnel	-42 500,00	78	Reprise sur amortissements et provisions	-75 532,65
65	Subventions	40 500,00			
67	Charges exceptionnelles	2 000,00			
68	Dotations aux amortissements et provisions	-75 532,65			
<b>TOTAL</b>		<b>-75 532,65</b>	<b>TOTAL</b>		<b>-75 532,65</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
21	Immobilisations corporelles	-348 500	10	Dotations, fonds divers et réserves	-2 000 000,00
23	Immobilisations en cours	-1 385 873	45	Opérations d'investissement pour le compte	-1 083 239,00
45	Opérations d'investissement pour le compte de tiers	-585 993,77	16	Recours à l'emprunt	762 872,23
<b>TOTAL</b>		<b>-2 320 366,77</b>	<b>TOTAL</b>		<b>-2 320 366,77</b>

<b>BUDGET ANNEXE DECHETS</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
022	Dépenses imprévues	-244 200,00			
65	Subventions	90 000,00			
68	Dotations aux amortissements et provisions	154 200,00			
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>